

Un effondrement sans précédent du budget pour la recherche

Avec près de 1,09 milliard d'euros de réduction, la loi de finances initiale 2025 plonge la recherche dans une cure d'austérité sans précédent par l'effondrement des moyens accordés à la recherche publique.

Par **JEAN-MICHEL MINOVEZ**,
coresponsable du secteur Recherche

Le Cneser, dans sa formation plénière du 11 février, a rejeté le budget « recherche et enseignement supérieur » en se prononçant contre « la répartition des moyens de l'enseignement supérieur » et contre « l'affectation des moyens de la recherche »¹. Concernant la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires), tous les programmes sont affectés par la baisse des moyens accordés à la recherche. Alors que la trajectoire de la LPR est amputée des deux tiers, l'affectation des crédits des dispositifs du programme d'investissements d'avenir (PIA) est aussi revue. Si l'État cherche à en minimiser la réalité, notamment à travers les discours tenus par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il n'en demeure pas moins que toutes les lignes budgétaires concernant la recherche sont en baisse en euros constants, quels que soient les programmes pour la recherche.

Toutes les lignes budgétaires concernant la recherche sont en baisse en euros constants, quels que soient les programmes.

UNE BAISSÉ RELATIVISÉE PAR LE MINISTRE

Dans son discours devant la commission permanente du Cneser du 11 février, le ministre Philippe Baptiste a reconnu que le budget « recherche et enseignement supérieur » ne suit pas la trajectoire initialement programmée. En pointant l'amputation portant essentiellement sur le programme 172, il soulignait que l'effort était essentiellement demandé au CNRS à hauteur de 100 millions d'euros, car, disait-il, il est « largement absorbable sur le fonds de réserve ».

Les fonds de roulement ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs remarques de sa part, dont certaines relevaient de la provocation. Ainsi, on

a pu être étonné lorsque le ministre a déclaré que celui du CNRS pouvait être un « problème » parce qu'estimé confortable. De la même manière, on s'interroge sur la remarque faite concernant les versements aux établissements des sommes liées à la LPR qui auraient davantage rejoint les fonds de roulement plutôt que d'intégrer les budgets.

Outre le caractère polémique de l'expression de Philippe Baptiste, on ne décèle rien de neuf dans le discours qui, de ministre en ministre, propage l'idée fautive que les universités et organismes disposent de soi-disant « bas de laine ». Par ses propos, il continue à justifier de puiser sans mesure dans les réserves pour financer le fonctionnement, menaçant gravement les capacités d'investissement des établissements et des organismes.

Finalement, le discours du ministre a cherché à minimiser les coupes claires du budget 2025 qui, pourtant, partage avec celui de 2024 le triste record d'être le pire de l'histoire récente de l'ESR. Si le programme 172 est fortement atteint, le programme 150 l'est aussi ; en effet, la part « recherche » du programme 150, à savoir l'action 17 – 4,3 milliards d'euros –, chute encore plus vite, la baisse étant observable depuis 2017, avant l'effondrement de ces deux dernières années (cf. infographie ci-dessous).

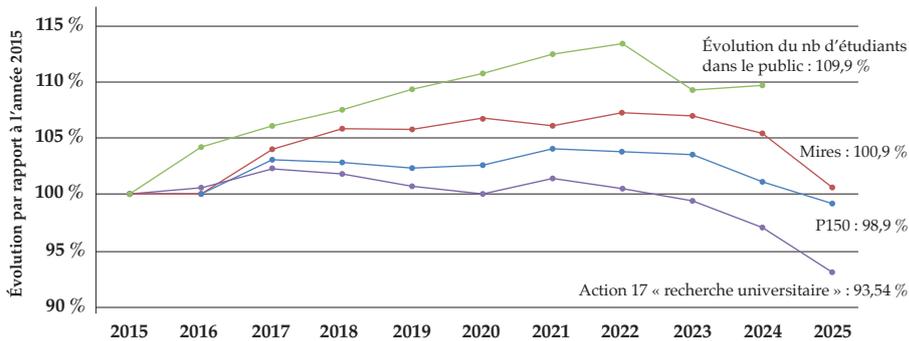
CHUTE DU BUDGET DE LA MIRES

Afin de rendre crédible son discours, le ministre Philippe Baptiste a pris soin de minimiser la faiblesse de la répartition des moyens de la recherche au sein de la loi de finances initiale (LFI) 2025 en dissociant le budget du MESR de celui de la Mires. Il n'en demeure pas moins que les programmes pour la recherche, s'ils ne relèvent pas seulement du ministère de l'ESR, concernent bien le financement de la recherche publique. Pris dans leur ensemble, ces programmes montrent que la part du budget de la Mires dans le budget général de l'État est, à travers la LFI 2025, la pire depuis plus de vingt ans (cf. infographie p. 25).

Lorsqu'on observe les coupes claires subies par le budget de la Mires, on est stupéfait de constater – compte tenu des enjeux sociétaux dorénavant bien repérés – que la « recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » est amputée de plus d'un demi-milliard d'euros, avec 27,7 % de baisse par rapport à 2024. Malgré les annonces du président

1. Le vote est le suivant pour le P150 et le P231 : 3 pour, 59 contre, 12 abstentions, 0 NPPV. Soit 95 % de contre. Le vote est le suivant pour le P172 : 3 pour, 58 contre, 11 abstentions, 0 NPPV. Soit 95 % de contre.
2. Sources : SNESUP-FSU, d'après la LFI de 2015 à 2024 et le PLF 2025.

ÉVOLUTION DES BUDGETS DE LA MIRES, DU PROGRAMME 150 ET DE L'ACTION 17 DEPUIS 2015²

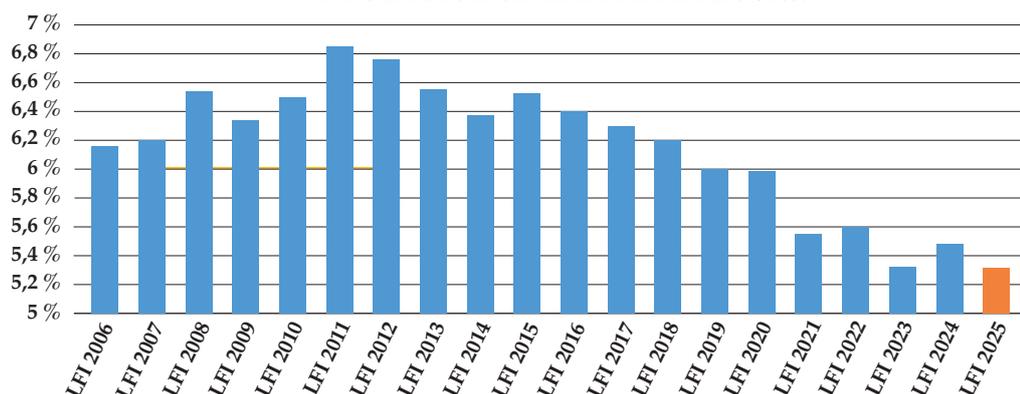


de la République – à grand renfort de communication, notamment celles du 7 décembre 2023 –, on est étonné d’assister à la réduction d’un tiers de milliard, soit près de 50 % de baisse par rapport à l’année dernière, de la « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ». Finalement, les pertes cumulées pour le financement de la recherche entre 2024 et 2025 s’élèvent à un niveau jamais connu, en atteignant une diminution d’environ 1,09 milliard d’euros, malgré la très maigre hausse de l’action 17 du programme 150 en euros réels, mais en baisse en euros constants (cf. tableau ci-dessous).

PAS DE COMPENSATION DU PIA ET DE FRANCE 2030

Alors que le budget de la Mires s’effondre, le deuxième dispositif de financement de la recherche publique représenté par le PIA ne compense pas cette baisse. Si les aides du plan France 2030 sont amenées à augmenter par rapport à 2024, le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une réduction de 25 % des crédits ouverts sur la mission. En effet, le gouvernement a choisi de mobiliser la trésorerie excédentaire des opérateurs du plan pour financer 2,7 milliards d’euros de décaissement d’aides au cours de l’exercice 2025. Cela conduira à une diminution spectaculaire de la trésorerie des opérateurs bénéficiaires, qui passera globalement de 5,3 milliards d’euros à 1,4 milliard.

LA PART DU BUDGET DE LA MIRES
DANS LE BUDGET GÉNÉRAL DE L’ÉTAT DEPUIS 2006³



Alors que la compétition internationale dans la course aux innovations n’a jamais été aussi forte, la France continue de diminuer ses investissements, à rebours des autres grands pays scientifiques. La trajectoire budgétaire concernant la recherche publique s’effondre en 2025, après avoir amorcé sa chute en 2020. Les universités, là où 90 % de la recherche française est implantée, en sont profondément déstabilisées. En sacrifiant la science avec ses universités et ses organismes, c’est l’avenir de la France en tant que puissance que cette succession de budgets d’austérité condamne. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

Webinaire sur le budget de l’enseignement supérieur et de la recherche : www.snesup.fr/actualites/breves/webinaire-sur-le-budget-de-lenseignement-superieur-et-de-la-recherche, publié le 23 janvier 2025.

Les pertes cumulées pour le financement de la recherche entre 2024 et 2025 s’élèvent à un niveau jamais connu.

LE BUDGET RECHERCHE DE LA MIRES. APPROCHE COMPARÉE DES ANNÉES 2024 ET 2025

Programmes de la Mires	Lois de finances initiales (LFI)		Évolution 2025/2024	
	LFI 2024	LFI 2025	Valeur absolue	Valeur relative
P150 : formations supérieures et recherche universitaire – action 17 recherche	4 316 630 000 €	4 330 000 000 €	13 370 000 €	0,31 %
P172 : recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires dont ITER	8 201 401 634 €	8 168 080 700 €	- 33 320 934 €	- 0,41 %
P193 : recherche spatiale	1 900 179 541 €	1 809 190 845 €	- 90 988 696 €	- 4,79 %
P190 : recherche dans les domaines de l’énergie, du développement et de la mobilité durables	1 948 483 219 €	1 408 871 271 €	- 539 611 948 €	- 27,69 %
P192 : recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	688 636 541 €	350 806 987 €	- 337 829 554 €	- 49,06 %
P191 : recherche duale (civile et militaire)	150 019 167 €	72 656 092 €	- 77 363 075 €	- 51,57 %
P142 : enseignement supérieur et recherche agricoles	443 008 004 €	421 859 182 €	- 21 148 822 €	- 4,77 %
Total recherche de la Mires	17 648 358 106 €	16 561 465 077 €	- 1 086 893 029 €	- 6,16 %

3. Sources : Cour des comptes de 2006 à 2018, puis SNESUP-FSU de 2019 à 2025 d’après les LFI.